



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

M GONZALEZ XABIER

1 IMP DES MURIERS
64122 URRUGNE

Vos références

Numéro fiscal : 14 07 602 034 412 C
Référence de l'avis : 17 64 4385564 87
Numéro de contrat de prélèvement : M3 64 0007474 71
RUM* : FR46ZZ005002M364000747471
Numéro de propriétaire : 545 G00715 W

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0251 MBFSH3
M GONZALEZ XABIER

PROP/INDIVIS 02202 MB8JWZ
MME GONZALEZ ELIXABETH

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 224,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 032,00 €

Acomptes mensuels versés 808,00 €

64043

Compte à débiter :
FR76 1690 6500 2841 0026 3471 585
M.GONZALEZ XABIER
CRCA ST JEAN LUZ CHANTAC

Prochaines échéances 2017 :
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	101,00 €
16 OCTOBRE 2017	101,00 €
15 NOVEMBRE 2017	22,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2018	103,00 €	15 JUIN 2018	103,00 €
15 FEVRIER 2018	103,00 €	16 JUILLET 2018	103,00 €
15 MARS 2018	103,00 €	16 AOUT 2018	103,00 €
16 AVRIL 2018	103,00 €	17 SEPTEMBRE 2018	103,00 €
15 MAI 2018	103,00 €	15 OCTOBRE 2018	103,00 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée**.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034 - Courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
- Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE ST JEAN DE LUZ
17 RUE CHAUVIN DRAGON - BP 209 64502 ST JEAN DE LUZ
Tél : 05 59 26 05 46
 - sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BIARRITZ - S.A.I.D. LITTORAL SUD
17 AVE CHARLES FLOQUET - BP 27 64201 BIARRITZ CEDEX
Tél : 05 59 41 37 04

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : **64 PYRENEES ATLANTIQUES** Commune : **545 A URRUGNE**

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		9,67 %	1,21 %	%	13,47 %	0,348 %	9,38 %	%	
Taux 2017		9,38 %	1,28 %	0,29 %	13,47 %	0,346 %	9,92 %	%	
Adresse		1 IMP DES MURIERS							
Base ①		2842	2842	2842	2842	2842	2842		
Cotisation		267	36	8	383	10	282		986
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016		274	34	-	381	10	266		
2017		267	36	8	383	10	282		
Cotisation totale ③		267	36	8	383	10	282		986
Variation ④		-2,55 %	+5,88 %	- %	+0,52 %	0 %	+6,02 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2016									
2017									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			46
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 640 51 022 043 545 545 P C						Montant de votre impôt :			1032